

Chère Andrea,

Je suis heureuse de pouvoir répondre à vos questions et j'espère que tout deviendra clair.

Les heures de travail ne sont pas de huit heures par jour dans notre société et vous pouvez les modifier en fonction de vos besoins. Mais vous êtes tenue d'être au travail de 9 à 3 heures et vous avez à travailler 40 heures par semaine. Le premier jour vous recevrez une carte à puce, que vous devez démontrer à l'entrée du bâtiment. Vous aurez un salaire fixe, mais les heures supplémentaires importantes seront incluses dans votre récompensation personnelle/aux primes.

La pause pour déjeuner est une demi-heure. Nous n'avons pas de salle à manger dans notre société, mais il y a un bon restaurant dans l'immeuble d'en face. Pour les fumeurs il y a un balcon à notre étage.

C'est vrai. En hiver, nous allons d'habitude à la montagne pour faire du ski et en été nous partons en excursion dans les montagnes Tatras, mais les détails du voyage pour cette année ne sont pas encore publiés.

Je suis impatiente de vous rencontrer.

Cordialement,

Amélie.

Bon travail.